

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS****Séance du 12 Octobre 2019**

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil dix-neuf et le douze du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le quatre octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., LASSAIGNE J.F., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., BERRARD E., LEJEUNE D., HEUX C.

Absent représenté :

Absent : VAN DEN BERG H., DUTOUR V.

Monsieur Christian HEUX a été désigné secrétaire de séance

Objet : Amortissement travaux d'EP et DM

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- En 2018, il a été procédé aux rénovation et mise aux normes de l'éclairage public. La commune a versé une participation au SIEG de 30 352,44 € imputée au compte 2041582.

Elle informe l'assemblée que toutes les dépenses portées au compte 204 doivent obligatoirement être suivies d'un amortissement et débiter pour cette dépense dès l'année 2019.

Il propose d'amortir :

- la somme de 30 352,44 € concernant la participation versée au SIEG pour les travaux de rénovation et mise aux normes de l'éclairage public en vingt annuités afin de ne pas alourdir le budget de fonctionnement qui se répartirait comme suit :

* 19 échéances de 1 518,00 €

* 1 échéance de 1 510,44 €

Pour ce faire, il précise que les amortissements se concrétisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement et qu'il convient donc de procéder à la Décision Modificative suivante pour les opérations liées à l'année en cours :

AR PREFECTURE

063-216301424-20191012-12_10_2019_33_1-DE
Reçu le 04/11/2019

FONCTIONNEMENT

Dépenses

- Compte 6811 : + 1 518 €
- Compte 615232 : - 1 518 €

INVESTISSEMENT

Recettes

- Compte 28041582 : + 1 518 €

Dépense :

- Compte 2315-176 : + 1 528 €
- Compte 2184-178 : - 10€

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- d'approuver et de mettre en place tel qu'indiqué ci-dessus les amortissements de la dépense concernée.
- de procéder à la décision modificative correspondante.
- de demander à Madame le Maire de faire procéder dès le 1er novembre à la régularisation de ces écritures comptables.

**Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,**



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and red, with the text "MAIRE de ECHANEDÈS" at the top and "63 Puy-de-Dôme" at the bottom. In the center of the stamp is a red emblem featuring a castle or tower. The signature is written in a cursive style.

AR PREFECTURE

063-216301424-20191012-12_10_2019_33_1-DE
Regu le 04/11/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS****Séance du 12 Octobre 2019**

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil dix-neuf et le douze du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le quatre octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., LASSAIGNE J.F., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., BERRARD E., LEJEUNE D., HEUX C.

Absent représenté :

Absent : VAN DEN BERG H., DUTOUR V.

Monsieur Christian HEUX a été désigné secrétaire de séance

Objet : VOIRIE 2020- FIC ET DETR

Le Maire présente à l'Assemblée l'avant-projet des travaux de voirie - Programme 2020, établi par le maître d'œuvre.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection des chemins de :

Village de Chabreyras – Voie communale n°2

Pour un montant prévisionnel de 48 750,00 € HT

Ces travaux peuvent être subventionnés :

- par le Département du Puy-de-Dôme, au titre de la voirie dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC), à hauteur de 25%, assorti d'un coefficient de Solidarité Départemental de 1,08.

- par l'Etat au titre de la DETR 2020 à hauteur de 30 % du montant HT des travaux.

AR PREFECTURE

063-216301424-20191012-12_10_2019_34_1-DE
Reçu le 05/11/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve à l'unanimité des présents, l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier.
- Sollicite l'octroi des subventions correspondantes, soit :
 - FIC : au taux de 25 % x 1,08 sur le montant HT de 48 750,00 €, ce qui représente une subvention de 13 162,50 €.
 - DETR : au taux de 30% sur le montant HT des travaux.

**Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,**



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. L. L.', written over a circular official stamp. The stamp is blue and red, with the text 'MAIRE de ECHANVELS' at the top and '63 Puy-de-Dôme' at the bottom. In the center of the stamp is a red emblem featuring a figure on horseback, likely a coat of arms.

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS****Séance du 12 Octobre 2019**

○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○

L'an deux mil dix-neuf et le douze du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le quatre octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., LASSAIGNE J.F., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., BERRARD E., LEJEUNE D., HEUX C.

Absent représenté :

Absent : VAN DEN BERG H., DUTOUR V.

Monsieur Christian HEUX a été désigné secrétaire de séance

Objet : MOTION DGFIP

Le Maire propose au conseil municipal d'Echandelys d'adopter la motion suivante qui est adressée à Monsieur le Préfet de Région et à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques.

Les collectivités locales du Puy-de-Dôme ont été alertées d'un projet de fermeture massive des services des impôts des particuliers et des entreprises ainsi que des trésoreries locales, véritables services publics de proximité.

Considérant que les communes ne peuvent être privées de véritables services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir les trésoreries tant pour les communes (surtout en milieu rural), que pour les usagers, au nom du respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire,

Considérant que les collectivités souhaitent le maintien d'un comptable de proximité, doté d'un réel pouvoir de décision et de moyens matériels et humains lui permettant d'accomplir sa tâche et refusent de dépendre d'un service comptable éloigné qui gèrera plusieurs centaines de collectivités et ne pourra faire que du traitement de masse,

AR PREFECTURE

063-216301424-20191012-12_10_2019_35-DE
Reçu le 17/10/2019

Considérant que la disparition de services publics conduirait inéluctablement à la poursuite de la désertification des communes rurales, alors même que nos populations ont besoin de cohésion sociale et territoriale,

Au moment où les collectivités mettent en œuvre des politiques de développement durable et veillent à préserver l'utilisation des deniers publics, la fermeture des trésoreries imposerait aux usagers et au personnel administratif de l'État et des collectivités de multiplier les déplacements et pour la commune d'Echandelys de se rendre à Thiers distante de 54 kms de notre poste de rattachement actuel, Ambert,

Ce choix de restructuration, au nom de la rationalisation budgétaire, ne faciliterait la tâche ni des régisseurs de recettes, ni des administrés, notamment les personnes âgées dans la résolution des formalités juridiques et comptables auxquelles ils sont assujettis,

Par ces motifs, la commune d'Echandelys déplore cette politique d'allègement des effectifs du service public et le transfert de charges aux communes aux ressources contraintes.

La commune s'oppose à ce projet de restructuration et demande instamment par la présente motion, de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux de la commune d'Echandelys, à sept voix pour et une abstention, adoptent cette motion.

**Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,**



AR PREFECTURE

063-216301424-20191012-12_10_2019_36-DE
Reçu le 17/10/2019

- 5- Rue de la poste
- 6- Route de Fournols
- 7- Route de Cunlhat
- 8- Rue de la Parade
- 9- Rue de la boucherie
- 10- Rue du commerce
- 11- Place du cordonnier
- 12- Place du tonnelier
- 13- Rue de la forge
- 14- Rue de l'église
- 15- Rue du moulin

Le Cluel :

- 1- Route de Saint-Eloy
- 2- Rue des étangs
- 3- Rue de l'estrade
- 4- Rue de la Guelle

La Foresterie :

- 1- Rue du panorama
- 2- Rue de la source

La Cibeaudie :

- 1- Rue des 4 pierres
- 2- Rue de la croix

Deux-Frères :

- 1- Route de Bois-grand
- 2- Rue du belvédère
- 3- Rue des volcans
- 4- Rue de l'atelier
- 5- Impasse du refuge

Le Mas :

- 1- Rue du chêne
- 2- Route de Cunlhat
- 3- Rue de Genevoy
- 4- Impasse du Bernat
- 5- Rue de la Chaumelle
- 6- Rue des primevères
- 7- Rue des rivaux

Parel :

- 1- Rue du lavoir
- 2- Rue de Fournaly

AR PREFECTURE

063-216301424-20191012-12_10_2019_36-DE
Reçu le 17/10/2019

Fiosson :

- 1- Rue des pierres blanches
- 2- Rue du grand champ

Coupat :

- 1- Rue de la Michon

Chabreyras :

- 1- Rue du bac
- 2- Rue du tilleul
- 3- Impasse de la palle

Faux Planta :

- 1- Rue du Coudert
- 2- Route de Cunlhat
- 3- Rue chez Balanchet

Le Buisson :

- 1- Rue de la côte
- 2- Rue des chataîgniers
- 3- Rue des étables

Labat :

- 1- Rue de la Gardette
- 2- Rue du frêne

La Faye :

- 1- Route de Cunlhat
- 2- Rue des prés

Moulin de Géry :

- 1- Rue des 3 fontaines
- 2- Rue du chalet
- 3- Rue du ruisseau
- 4- Impasse du Citadou
- 5- Route de Condat

Cher :

- 1- Rue des lilas
- 2- Rue de l'horloger
- 3- Rue des 4 chemins

Les Verts :

- 1- Rue des noisetiers

AR PREFECTURE

063-216301424-20191012-12_10_2019_36-DE
Reçu le 17/10/2019

Coudeyras :

- 1- Rue de la ferme
- 2- Impasse de la Coût

Lossedat :

- 1- Rue de la Barthe

Lospeux :

- 1- Rue des puits
- 2- Route d'Aix
- 3- Rue de la Pinatelle

Pour les lieux-dits n'ayant qu'une seule maison, la voie portera le nom du lieu-dit, c'est le cas pour :

- 1- Le Moulin neuf
- 1- La Maillerie
- 1- Sagnerade
- 1- Les Bordes
- 1- Bellevue
- 1- La Goutte

**Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire**



**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS****Séance du 12 Octobre 2019**

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil dix-neuf et le douze du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le quatre octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., LASSAIGNE J.F., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., BERRARD E., LEJEUNE D., HEUX C.

Absent représenté :

Absent : VAN DEN BERG H., DUTOUR V.

Monsieur Christian HEUX a été désigné secrétaire de séance

Objet : Rectification de délibération

Madame le Maire informe le Conseil municipal que :

Une erreur a été commise sur la délibération n° 09-08-2019-32 en date 9 Août 2019, reçue en Sous-Préfecture le 02/09/2019. En effet Il convient de lire :

- N° d'opération **176** au lieu de 177

Le Conseil municipal prend acte de la modification à effectuer.

**Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Michelle Dutour'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal has a blue border with the text 'MAIRE de ECHANDELYS' at the top and '63 Puy-de-Dôme' at the bottom. In the center of the seal is a red emblem featuring a figure, possibly a saint or a historical figure, surrounded by a decorative border.

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS****Séance du 12 Octobre 2019**

○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○

L'an deux mil dix-neuf et le douze du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le quatre octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., LASSAIGNE J.F., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., BERRARD E., LEJEUNE D., HEUX C.

Absent représenté :

Absent : VAN DEN BERG H., DUTOUR V.

Monsieur Christian HEUX a été désigné secrétaire de séance

Objet : ACHAT ILLUMINATIONS DE NOEL

Madame le Maire propose au Conseil municipal de compléter les illuminations de Noël par l'achat d'une guirlande supplémentaire pour le sapin et de deux motifs type étoile filante à fixer sur poteaux. Elle a fait réaliser une étude par le SIEG. Le montant total de ces acquisitions s'élève à la somme de 1 500 € HT. Elle rappelle que le SIEG finance les dépenses liées à l'éclairage public à hauteur de 50 % et prend en charge la TVA. La somme à la charge de la commune serait donc de 750 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix pour et 2 abstentions approuve cet achat et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer le devis, la convention et tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

**Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Michelle Dutour'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp has a blue border with the text 'MAIRE de ECHANDELYS' at the top and '63 Puy-de-Dôme' at the bottom. In the center of the stamp is a red emblem featuring a figure, possibly a saint or a historical figure, surrounded by a decorative border.